

## SEANCE DU 4 JUIN 2020

DATE DE CONVOCATION

28/05/2020

L'an deux mille vingt  
Le quatre juin à vingt heures

DATE D'AFFICHAGE

28/05/2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

Etaient présents :

Messieurs : BALLERINI Bernard, BAYEUX Franck, BELLACICCO Gilles, BLOMMAERT Gilbert, JEANNE Thierry, PEULVAST Eric, SAUZET Claude, TROUSSEAU Roland  
Mesdames BAUDET Vanessa, CLAUDEON Carole, CONFIAC Ingrid, GILLIS Renée-Claire, GRIMM Martine,

Absents :

Madame SAILLIOT Elise, excusée, a donné pouvoir à Roland TROUSSEAU

Secrétaire : Gilles BELLACICCO

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 25 MAI 2020

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 25 mai 2020,

**Approbation du compte administratif 2019**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L1612-14,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PASDELOUP Philippe, Maire, après avoir entendu lecture du compte administratif 2019, statuant sur l'ensemble des opérations fixées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, présenté par Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire, approuve ledit compte et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :	dépenses de l'exercice	393 347.71€
	recettes de l'exercice	412 433.28€
	excédent de l'exercice	19 085.57€
	excédent antérieur reporté	133 842.68€
	budgets dissous	519.18€
	<b>excédent global cumulé</b>	<b>153 447.43€</b>
Section d'investissement :	dépenses de l'exercice	118 158.58€
	recettes de l'exercice	281 179.11€
	excédent de l'exercice	163 020.53€
	déficit antérieur reporté	138 355.66€
	<b>excédent global cumulé</b>	<b>24 664.87€</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Approbation du compte de gestion 2019**

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le Receveur municipal de Longnes qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,

Approuve sans réserve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

#### **Budget principal 2019 – affectation des résultats**

---

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2019 :

R002 excédent de fonctionnement	153 447.43€
R001 excédent d'investissement	24 664.87€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

#### **Vote des taux des impositions 2020**

---

Vu la circulaire préfectorale budgétaire 2020 concernant la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020,

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,

Décide de maintenir le taux des impositions communales de la façon suivante :

Taxe foncière	9.21%
Taxe foncière non bâti	37.47%

Et fixe le montant des contributions directes à 94 341.00€ auquel s'ajoute le montant de la taxe d'habitation de 68 071.00€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

---

#### **Vote du budget 2020**

---

Vu le budget approuvé en 2019,  
Vu le projet pour l'année 2020, duquel il résulte :

les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	530 272.41€
les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de	389 903.28€

Le conseil municipal,  
A l'unanimité

vote le budget pour l'année 2020,  
décide de reprendre les résultats selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

#### **\* Budget annexe eau potable et assainissement – approbation du compte administratif 2019**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L1612-14,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire, après avoir entendu lecture du compte administratif 2019 du budget annexe eau potable et assainissement, statuant sur l'ensemble des opérations fixées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, présentée par Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire, approuve ledit compte et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :	dépenses de l'exercice	18 953.13€
	recettes de l'exercice	50 506.79€
	excédent de l'exercice	31 553.66€
	excédent antérieur reporté	179 200.64€
	<b>excédent global cumulé</b>	<b>210 754.30€</b>

Section d'investissement :	dépenses de l'exercice	7 107.63€
	recettes de l'exercice	18 300.33€
	déficit de l'exercice	11 192.70€
	excédent antérieur reporté	101 271.69€
	<b>excédent global cumulé</b>	<b>112 464.39€</b>

Le conseil municipal,  
Par 14 voix POUR  
Par 1 ABSTENTION

Approuve sans réserve le compte administratif du budget eau et assainissement pour l'exercice 2019

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

#### **Budget annexe eau potable et assainissement - Approbation du compte de gestion 2019**

---

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le Receveur municipal de Longnes qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal,  
Par 14 voix POUR  
Par 1 ABSTENTION

Approuve sans réserve le compte de gestion du budget eau et assainissement du Receveur pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

#### **Budget annexe eau potable et assainissement 2020 – affectation des résultats**

---

Le conseil municipal,  
Par 14 voix POUR  
Par 1 ABSTENTION  
Après avoir constaté :

Sur le compte administratif de l'eau potable-assainissement  
L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 qui s'élève à 210 754.30€  
L'excédent d'investissement de l'exercice 2019 qui s'élève à 112 464.39€

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2019 :  
R001 excédent d'investissement 210 754.30 €

---

R002 excédent de fonctionnement 112 464.39€€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

### Budget annexe eau potable et assainissement 2020

---

le conseil municipal,  
vu le projet pour l'année 2020, duquel il résulte :

les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	258 861.93€
les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de	130 764.72€

vote,  
Par 14 voix POUR  
Par 1 ABSTENTION

décide de reprendre les résultats selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

---

### Travaux de remise en état de chaussée et dépendances – demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

---

Considérant l'état des lieux effectué à plusieurs endroits de la commune, nécessitant notamment la réfection de bordures de trottoir ou la remise en état de bas-côtés

-rue des Limons : 1 812.00€ HT

Vu le montant total estimé à 1 812.00€ HT (main d'œuvre comprise),

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 1 268.40€ soit 70% du montant de travaux subventionnables de 1 812.00€ HT.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

### Questions/informations diverses

---

**-travaux sur mur écroulé.** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un mur appartenant en partie à la commune, s'est écroulé dans la propriété voisine. Plusieurs devis de réparation ont été demandés mais vont être retravaillés pour des raisons techniques et administratives du montage financier.

**-parcelle rue de Chavannes/ravinement.** Monsieur le Maire fait part d'un souci de ravinement sur une parcelle le long de la Vaucouleurs. Elle appartient à un particulier, aussi, dans un souci de responsabilité et de risque que la chaussée s'affaisse, il serait bon que la commune acquiert ladite parcelle ce, afin que l'administration compétente obtienne des subventions sur ces travaux. Monsieur le Maire informera régulièrement le conseil municipal de l'avancement de ce dossier.

**-site internet/communication.** Monsieur Ballerini informe que la fréquentation du site internet a augmenté, les connections pendant le confinement ont été nombreuses. Par ailleurs il fait part aux membres présents d'un devis qu'il a reçu concernant la mise en place d'un système d'alerte par SMS qui seraient adressés à une liste de personnes. Il est décidé que le procédé va être instauré.

**-réouverture de la maternelle.** Compte tenu de la classification des Yvelines en « orange » depuis le déconfinement, Monsieur le Maire informe que la réouverture de la maternelle est programmée au lundi 8 juin prochain.

---

-----  
L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 30 minutes.  
-----

---